

DÉCLARATION DE SÉCURITÉ

La sécurité de nos employés est une valeur fondamentale pour nous. Ils sont en effet notre principal capital d'exploitation. Notre objectif: Pas de blessures et Pas d'accidents. Cette devise NINA est imbriquée dans notre culture d'entreprise et est soutenue en ce sens par 'Valeurs & Règles'. Tous les employés, y compris nos sous-traitants, sont tenus de prendre en considération ces 'Valeurs & Règles'.

VALEURS

JE SUIS RESPONSABLE DE MA PROPRE SÉCURITÉ

J'INCITE LES AUTRES À TRAVAILLER EN TOUTE SÉCURITÉ

JE PRENDS DES MESURES EN CAS D'ACTIVITÉS DANGEREUSES. SI NÉCESSAIRE, J'INTERROMPS LES ACTIVITÉS

J'ACCEPTÉ LES RÉACTIONS CONCERNANT MON COMPORTEMENT EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, QUELS QUE SOIENT LE RANG ET LA FONCTION DE LA PERSONNE DONNANT LA RÉACTION

JE SIGNALE TOUS LES ACCIDENTS, Y COMPRIS LES QUASI-ACCIDENTS, POUR INFORMER LES AUTRES ET EN TIRER LES LEÇONS

RÈGLES

EFFECTUEZ UNE ANALYSE DES RISQUES POUR CHAQUE PROJET, LE MATÉRIEL FLOTTANT ET LES LIEUX DE TRAVAIL

DEMANDEZ UN PERMIS DE TRAVAIL POUR LES ACTIVITÉS PRÉSENTANT UN DANGER PARTICULIER

EFFECTUEZ UNE ANALYSE DES RISQUES LIÉS AUX TÂCHES EN CE QUI CONCERNE LES ACTIVITÉS DANGEREUSES ET NON ROUTINIÈRES

TENEZ-VOUS AU COURANT DES RISQUES ET DES MESURES DE GESTION

VEILLEZ À ÊTRE EN FORME POUR TRAVAILLER ET PORTEZ LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE REQUIS

MON RÔLE SELON NINA EN TANT QU'EMPLOYÉ

- Contrôlez toujours si vous êtes en sécurité, si vos équipements sont en sécurité et si votre environnement est sûr
- Veillez à être informé des risques et des mesures de gestion relatives à votre travail et votre environnement de travail
- Informez vos dirigeants des situations dangereuses
- Respectez toujours les 'Valeurs & Règles'

EN TANT QUE MANAGER/DIRIGEANT

- Donnez le bon exemple en travaillant personnellement en toute sécurité
- Créez une ambiance et des conditions au sein de votre organisation grâce auxquelles les employés soient incités à travailler en toute sécurité en faisant attention aux aspects relatifs à la sécurité
- Veillez à ce que les 'Valeurs & Règles' soient respectées sur votre lieu de travail

RÈGLES NINA DANS LA PRATIQUE

Effectuez une analyse des risques pour chaque projet, le matériel flottant et les lieux de travail

- Le dirigeant responsable/capitaine coordonne l'analyse des risques et en suit l'exécution
- L'analyse des risques est évaluée périodiquement et retravaillée si nécessaire (par exemple en cas de changement de domaine de travail, de méthodes de travail et après un incident)
- Les mesures établies dans l'analyse des risques doivent être mises en œuvre

Demandez un permis de travail pour les activités présentant un danger particulier

- Activités présentant un danger particulier :
 - l'entrée dans des espaces fermés
 - le travail sur des systèmes d'alimentation en énergie (par ex. appliquer une norme de verrouillage et d'étiquetage)
- Sur la base de l'analyse des risques, d'autres activités présentant un danger particulier peuvent également être constatées
- Les mesures de gestion établies doivent être mises en œuvre
- Le dirigeant responsable délivre un permis de travail

Effectuez une analyse des risques liés aux tâches en ce qui concerne les activités dangereuses et non routinières

- En cas d'activités dangereuses et non routinières, le personnel de supervision doit effectuer une analyse des risques liés aux tâches
- Les mesures de gestion établies doivent être mises en œuvre

Tenez-vous au courant des risques et des mesures de gestion

- Toutes les personnes intéressées doivent être informées des risques concernés et des mesures de gestion
- Avant le début des activités, une toolbox meeting doit avoir lieu :
 - dans le cas d'une analyse des risques liés aux tâches ou d'un permis de travail
 - suite à une analyse des risques
- Des modifications dans l'analyse des risques sont communiquées aux employés concernés

Veillez à être en forme pour travailler et portez les équipements de protection individuelle requis

- "Soyez en forme pour travailler" signifie qu'il ne faut pas être sous l'influence de l'alcool et/ou de drogues
- Les équipements de protection individuelle obligatoires sur le lieu de travail sont :
 - des chaussures de sécurité et un casque de sécurité- des vêtements de travail rétro-réfléchissants
 - des vestes de sauvetage lorsque vous êtes ou montez à bord et lorsque vous travaillez au-dessus, sur et à proximité de l'eau (par ex. en l'absence de garde-fou)
- En cas d'activités spécifiques, des équipements de protection individuelle complémentaires peuvent être requis sur la base de l'analyse des risques, l'analyse des risques liés aux tâches et/ou le permis de travail